

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MERCREDI 12 MARS 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **18**

Date de la convocation : **Lundi 3 mars 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Date d'affichage : **14 mars 2025**

Objet de la délibération :

12. Programme d'animations culturelles – Musées 2025

Le mercredi 12 mars 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

PRESENTS : Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, M. PIERRE Bernard

ABSENTS EXCUSES :

Mme BIGOT Carole, Monsieur BORD Jérôme, Mme CORVISY Aurore, Mme FOURRE Mélanie, M. MATHIEU Jérôme

PROCURATIONS :

Mme CORVISY Aurore donne procuration à Monsieur LEONARD Pierre

Mme FOURRE Mélanie donne procuration à Madame LEBRET Bernadette

M. MATHIEU Jérôme donne procuration à Monsieur ADNET Yannick

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie LAUNOIS

Chaque année, en partenariat avec la DRAC et dans le cadre de la promotion des musées Jules Bastien-Lepage et des Fortifications et de la Citadelle de Montmédy, une programmation d'animations culturelles est mise en place via l'office de tourisme.

Le document de présentation ainsi que le budget prévisionnel des dépenses sont annexés à la présente délibération. Cette année le département est susceptible de participer à hauteur de 40% maximum pour une subvention à hauteur de 2 982.20 € maximum.

Soit en suivant le budget prévisionnel, une subvention du département à hauteur de 2 982.20 €, le restant est à la charge de la commune : 4 473.30 €

Il est demandé aux conseillers municipaux de valider le programme d'animations culturelles en lien avec les musées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

VALIDE le programme d'animations culturelles en lien avec les musées de Montmédy.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 14 mars 2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Acte rendu exécutoire
après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 14 mars 2025 et publication ou notification
le 14 mars 2025

MONTMEDY, le 14 mars 2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD